

FORMATION SYNDICALE : MODE D'EMPLOI

Une formation syndicale de Sud Éducation 84 m'intéresse, ai-je le droit ?

Si vous êtes un personnel travaillant pour l'Éducation Nationale, en tant que fonctionnaire ou contractuel-le en CDI, CDD, de droit public ou privé, de la maternelle à l'université alors oui vous pouvez participer à hauteur de 12 jours par an à des stages de formation syndicale quel qu'en soit le thème, sur votre temps de travail et bien sûr rémunéré-e comme tel. Pour la formation des 10 et 11 mai vous pouvez vous inscrire qu'à une des deux journées en fonction de vos envies.

Si vous n'êtes pas un personnel de l'Éducation Nationale vous pouvez quand même participer à la formation puisqu'elle est déclarée interprofessionnelle.

Comment m'inscrire ?

1/ Si préviens mon employeur :

J'utilise et complète la lettre type et je l'adresse à mon employeur sous couvert de mon supérieur hiérarchique un mois avant la date de début de stage soit **avant le 10 Avril** :

- EVS, AESH, AED : collègue/lycée de recrutement : À M.-Mme le-la Principal-e du collège..... Ou M.-Mme le-la Proviseur-e du Lycée
- AESH : M.-Mme Le-la IA-DASEN
- Enseignant-es 1er degré : M. le DASEN s/c de l'IEN
- Enseignant-es 2nd degré : M. le recteur s/c du chef d'établissement
- Supérieur : Monsieur le Président/Madame la présidente de [NOM DE L'UNIV] s/c
Monsieur le directeur/ Madame la directrice de département/UFR/XYZ

Vous recevrez une réponse dans les quinze jours :

- en cas de refus, celui-ci doit être motivé : prévenez Sud Éducation 84 avec une copie du refus.
- En cas de non réponse dans les quinze jours cela vaut pour acceptation

2/ Je préviens le syndicat organisateur :

Envoyer un mail à syndicat@sudeducation84.org en complétant les informations personnelles et spécifiques sur le formulaire d'inscription.